

& INNOVATION ENTREPRENEURIAT

INVENTER • CRÉER • PROGRESSER • COLLABORER



APPEL À PROJETS 2019

135 000 €

CRÉATEURS D'ENTREPRISE,
ENTREPRENEURS EN PHASE DE DÉVELOPPEMENT

LANCEZ-VOUS !

Déposez vos candidatures
DU 1^{ER} AVRIL AU 15 JUIN 2019



EUREKATECH
AU SERVICE DE L'ENTREPRENEURIAT
ET DE L'INNOVATION



RENSEIGNEMENTS ET RÈGLEMENT
05 45 255 100
contact@eurekatech.fr
eurekatech.fr



GRANDANGOULÊME FAIT DÉCOLLER

VOS PROJETS INNOVANTS !

POURQUOI ?

- Encourager la création et le développement d'entreprise.
- Intensifier le nombre de start-up sur le territoire.
- Stimuler l'innovation des entreprises.
- Inciter au développement de projets solidaires.
- Favoriser des coopérations entre entreprises.

QUI PEUT CANDIDATER ?

2 CATÉGORIES DE PROJETS SONT PROPOSÉES :

- **Création** : s'adresse aux personnes physiques portant un projet de création ou aux TPE, PME, ETI et associations à vocation économique de moins de 24 mois.
- **Croissance** : pour les structures en développement portant un projet innovant en phase de pré-commercialisation.

QUELS SONT LES PROJETS ÉLIGIBLES ?

Votre projet doit être innovant, différenciant et économiquement viable. Sa mise en œuvre devra être réalisée sur le territoire de GrandAngoulême.

QUELS SONT LES DOMAINES CONCERNÉS ?

Tous ! Industrie, numérique, économie sociale et solidaire, industries culturelles et créatives, circuit court, tourisme, transition énergétique...

À QUELLE DOTATION FINANCIÈRE POUVEZ-VOUS PRÉTENDRE ?

Jusqu'à

20 000 €

SOUS FORME DE SUBVENTION, ACCOMPAGNEMENT OU HÉBERGEMENT.

Les lauréats obtiendront une dotation d'un montant de 5 000 à 20 000 € selon la catégorie.

BONUS !

Une bonification de 5 000 € pourra être attribuée aux projets d'économie circulaire/ESS.

COMMENT CANDIDATER ?

Téléchargez dès aujourd'hui votre dossier de candidature ainsi que le règlement sur notre site internet : **eurekatech.fr**

POUR PLUS D'INFORMATION, contactez la technopole Eurekatech
05 45 255 100
contact@eurekatech.fr